



ValdeliA
GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

ATELIER ESS 2020

« Développer une activité de
manutention en complément d'une
collecte de (D)EA Professionnels en vue
de réutilisation/réemploi »

Restitution n°2

2

Préface

Ce second atelier régional ESS 2020 a réuni les partenaires de l'ESS Valdelia de la Région Auvergne-Rhône Alpes (AURA). Un grand merci aux participants particulièrement avancés sur les activités de manutention, curage et débarras à destination des professionnels.

L'objectif de ces ateliers thématiques entre partenaires ESS Valdelia est multiple :

- Partir d'un témoignage - retour d'expérience avancé permettant d'introduire la séance.
- Faire le tour du sujet choisi pour travailler collectivement sur les savoirs faire, compétences, méthodologies, les clefs et freins liés à la thématique.
- Produire un document - compte rendu livrable reprenant le contenu de l'atelier enrichi par les participants et le diffuser à l'ensemble du réseau des partenaires ESS Valdelia.



La manutention est un point clef de la chaîne de valeur permettant à une structure partenaire de développer la seconde vie du mobilier professionnel. Intervenir sur les chantiers de façon sécurisée pour ses salariés en coactivité, proposer un devis de manutention complémentaire à la collecte de mobilier et fixer un prix juste, investir dans un matériel de qualité et assurer une traçabilité rigoureuse, tels sont les thèmes qui seront abordés dans cette restitution.



Table des matières

1. Le partenariat Valdelia : support pour le développement d'activités complémentaires.....	4
2. L'atelier « Développer une activité de manutention en complément d'une collecte de (D)EA Professionnels en vue de réutilisation/réemploi ».....	6
2.1 <i>Un retour d'expérience solide : Valtri Environnement</i>	6
2.2 <i>Les participants à l'atelier ; structures expérimentées de la région Auvergne Rhône Alpes.</i>	8
3. Développer une activité de manutention complémentaire au réemploi/réutilisation de mobiliers professionnels.....	9
3.1 <i>Les grandes étapes d'une prestation de manutention</i>	10
3.2 <i>La réalisation d'un devis de manutention</i>	11
3.3 <i>Les moyens logistiques et outils à mobiliser</i>	12
3.4 <i>Le jour « J » : du chargement à la relation client et la coactivité</i>	14
4. Formation et Sécurité	16
4.1 <i>EPI, sécurité et formation</i>	16
4.2 <i>Gestes et postures</i>	17
5. Réglementation	19
5.1 <i>Les transports de déchets</i>	19
5.2 <i>Stockage et installation</i>	19
5.3 <i>Association, SIAE et TVA</i>	19
Annexe 1 : Sites ressources et modèles	21

1. Le partenariat Valdelia : support pour le développement d'activités complémentaires.

Le partenariat Réemploi/Réutilisation est conçu pour être vecteur d'activités complémentaires pour nos partenaires de l'ESS et se base sur 3 grands principes.



Développer une activité de collecte de mobilier de seconde vie en lien avec Valdelia c'est :

S'appuyer sur les Conditions Générales d'Utilisation service VALDELIA

- ✓ Manutention non comprise dans le service Valdelia
- ✓ Don par le détenteur en pied d'immeuble ou de bâtiment.
- ✓ Réemploi/Réutilisation mobiliers professionnels soutenus par Valdelia mais d'autres flux hors périmètre potentiellement intéressants.

Eviter le piège du « tout gratuit » et formaliser l'opération de collecte professionnelle.

- ✓ Les prestations de manutention non formalisées exposent les salariés (problèmes assuranciers, accusation de vols, ...)
- ✓ Le secteur professionnel est différent du service aux particuliers (budgets déménagements, réhabilitation, etc.).
- ✓ Un don de mobilier ne justifie pas une intervention gratuite. Les volumes de mobiliers sont parfois importants. Une prestation aurait de toute façon été réalisée sans don. Travail non valorisé.

Proposer des prestations complémentaires sur devis et diversifier vos activités en cas d'absence de manutentionnaire désigné.

- ✓ Possibilité de développer de nombreuses activités : prestations de débarras/curage, collecte de petits flux de mobilier professionnel, collecte et gestion d'autres flux de déchets (papier, DEEE, literie, textile, etc...) dans la limite de chaque statut de structure.
- ✓ Encadrement des prestations, apprentissage de nouveaux métiers pour les salariés, viabilité renforcée des collectes, etc.



Intervention manutention par l'équipe des Rudovaloristes (31)

Parmi les plus de 180 partenaires du Réemploi et de la Réutilisation de mobilier professionnels, nous comptons de plus en plus de compétences complémentaires, de moyens techniques, capacités logistiques et besoins variés. Valdelia s'engage à solliciter au mieux chaque partenaire en complémentarité, de manière équitable et cohérente du point de vue environnemental pour maximiser la seconde vie sur tous les chantiers où cela est possible. A l'heure actuelle, certaines entreprises d'insertion du réseau réalisent déjà des prestations de manutention pour organiser le don d'autres associations partenaires n'ayant pas les mêmes finalités et moyens techniques.

Le partenariat est construit comme une boucle vertueuse : vous ne pouvez pas répondre à une sollicitation professionnelle seul ? Parlez-en à votre conseiller technique régional, nous trouverons la solution ensemble !

2. L'atelier « Développer une activité de manutention en complément d'une collecte de (D)EA Professionnels en vue de réutilisation/réemploi ».

2.1 Un retour d'expérience solide : Valtri Environnement

[VALTRI Environnement](#) est une Entreprise d'Insertion créée par Aurélien Arnal. Elle est établie à Saint Henry dans le 16^{ème} arrondissement de Marseille (13).

L'entreprise propose des activités liées à la protection de l'environnement à des personnes qui sont éloignées du monde du travail.

Elle collecte, valorise et/ou recycle du DEA et mobiliers professionnels, des livres, archives, polystyrène, carton, papiers, recyclage fenêtres et des DEEE.

Valtri compte aujourd'hui 15 collaborateurs : manutentionnaires, chauffeurs, commerciaux, administratifs et poursuit son développement grâce à ses prestations multiples au service de la gestion responsable des déchets d'entreprise.

Partenaire Réemploi/Réutilisation Valdelia depuis 2015, Valtri Environnement est également affilié à ECOLOGIC pour la gestion de la fin de vie des DEEE.



Bilan Réemploi et Réutilisation de mobiliers professionnels

Année	Bilan en tonnes				
	REEMPLOI		REUTILISATION		
	Entrées	Sorties	Nb d'opérations	Entrées	Sorties
2019	29,0	27,6	7	28,0	27,3
2020 (T1-T2)	26,4	26,4	10	13,3	13,3

Valtri Environnement en plus d'être partenaire Réemploi et Réutilisation Valdelia est également en contrat PAV (Point d'Apport Volontaire) pour la filière.

Activités complémentaires et cadre réglementaire :

Le mobilier collecté est valorisé dans un magasin et trouve ainsi une seconde vie. Cette activité liée à la collecte de mobilier permet au-delà de la valorisation des flux de générer des activités complémentaires de manutention/déménagements, curage, ou encore transport et logistiques.

Compte tenu du développement de ces activités, différents agréments et déclarations ont été nécessaires :

- Déclaration transport de déchets. Formalité à remplir en se rendant sur le [site de la préfecture de son département](#)
- Déclaration ICPE au titre du stockage de déchets non dangereux.

Moyens techniques et humains de l'EI

- Flotte de 3 camions hayons 20m³ en propre. Location complémentaires temporaires selon l'ampleur des chantiers.
- Equipements (Epi, couvertures, sangles, rolls, doly, ventouses ; complément location de nacelle avec technicien habilité.
- Equipe/collaborateurs et formation.
 - o Administratif : 2 personnes ; opérationnel : 13 personnes.
 - o Formation gestes et postures.
 - o Formation relation client.
 - o Accompagnement socioprofessionnel externalisé.

Aurélien Arnal, directeur fondateur de Valtri Environnement :

« Les activités de réemploi et de réutilisation de mobilier professionnel viennent en complément et sont supports de croissance de l'ensemble de notre offre de service. Ces activités sont vecteurs de rencontres et d'opportunités. Elles donnent de la visibilité et permettent de développer nos prestations liées à la manutention mais pas seulement.

Je n'ai pas l'habitude de mettre en avant notre statut d'entreprise d'insertion auprès des clients car il y a encore des aprioris infondés. Nous réalisons d'abord une prestation professionnelle de qualité permettant la préservation des ressources, la maîtrise des risques pour la santé humaine et une limitation des impacts environnementaux. Dans un second temps, je suis particulièrement fier de présenter notre entreprise responsable en détails et notre engagement dans l'Economie Sociale et Solidaire ».



2.2 Les participants à l'atelier ; structures expérimentées de la région Auvergne Rhône Alpes.

Les partenaires qui ont contribué à cet atelier Valdelia appartiennent à différents réseaux ou sont indépendants. Chacun, dans sa spécificité, participe activement du développement de la seconde vie des mobiliers professionnels en région Auvergne Rhône Alpes.

- [« Ressourcerie Réorient'express »](#) : Ressourcerie située à Gueugnon (71) qui dépend de « L'Agence du Patrimoine Charollais ». Cette dernière est une association loi 1901 créée en mars 2005 sous l'impulsion de plusieurs élus du Charolais Brionnais, de la MSA et de la Mission Locale. Historiquement tournée vers les particuliers, la Ressourcerie est gérée en ACI (Atelier Chantier d'Insertion) et développe notamment aujourd'hui des prestations sur devis de débarras auprès des professionnels en favorisant ainsi la seconde vie des produits issus d'entreprise du territoire.
- [« Viltais »](#) : partenaires de l'ESS Valdelia historique est identifié comme un des acteurs incontournables parmi les ESMS (Etablissements sociaux et médico-sociaux) en France au travers de ses activités dans l'intérêt des publics à différents niveaux : le Logement d'Insertion, Temporaire et l'Hébergement d'Urgence, la Santé, la Culture, la Formation et l'Information et l'Insertion Sociale. Plusieurs projets sont menés en lien avec Viltais et son ACI « L'Aménagerie » pour développer la réutilisation et activités liées dans le secteur des ESMS.

- [« Ino-Recyclage »](#) : Créée en 2010, INO Recyclage est une entreprise adaptée spécialisée dans la collecte et le recyclage des déchets d'activités tertiaires et industrielles. Forte de son expérience en tant que collecteur, elle a développé plusieurs pôles de métiers orientés autour de la logistique, la manutention et les services de facility management. Deux agences à Clermont-Ferrand et Lyon.
- Ce partenaire Valdelia possède un magasin pour la revente de mobilier de seconde vie à Clermont Ferrand.
- [« Co-recyclage »](#) : startup ESS, partenaire historique Valdelia créée en 2013 à Paris et en cours de développement à Lyon ; spécialisée dans l'optimisation des ressources et la lutte contre le gaspillage à travers le réemploi.
L'activité couvre deux pans :
 - Un site internet grand public qui permet de mettre en relation localement des particuliers qui souhaitent donner et/ou récupérer des objets divers.
 - Une partie B2B (entreprises, administrations) pour laquelle la startup assure auprès de ses clients un rôle de conseil et d'accompagnement pour leur permettre d'optimiser la gestion de leurs ressources et déchets.
- [« ENVIE RA »](#) : partenaire Valdelia choisi en 2021 comme coordinateur dans le cadre des opérations de grands volumes et du dispositif « Collecter ensemble pour une réutilisation solidaire », ENVIE RA est composé de plusieurs entités ENVIE et bénéficie d'une grande expérience en matière de transport, de manutention et de gestion des déchets.

3. Développer une activité de manutention complémentaire au réemploi/réutilisation de mobiliers professionnels



3.1 Les grandes étapes d'une prestation de manutention

Prospection et contact client

- Mise en lien Valdella (réutilisation) ou opération réemploi identifiées auprès d'un professionnel.
- Pas de manutentionnaire prévu : vente d'une solution de manutention.
- Selon la demande et le volume estimé, une visite de diagnostic est à prévoir afin de relever les détails de la prestation et réaliser le devis.

Devis

- Estimation des besoins matériels et des moyens humains à mobiliser.
- Une fois la date de la prestation arrêtée, il conviendra de mettre à disposition les moyens adéquats pour le jour J.
- Formalisation du devis en fonction des volumes, qualité des gisements, moyens et temps de réalisation.

Opération

- Validation du devis par le client.
- Réalisation du chantier en lien et accord avec les parties prenantes présentes sur le site.
- Nettoyage du site.

Cloture et traçabilité

- Réalisation d'un compte rendu rapide au client.
- Traçabilité.
- Finalisation comptable et administrative.

3.2 La réalisation d'un devis de manutention

4 grandes étapes sont à prendre en compte :

1 - Visite sur site

- Effectuer une visite préalable sur le chantier est primordial pour rencontrer le client et comprendre le besoin pour adapter la prestation.
- Éléments à noter lors de la visite : typologie, nombre et état du mobilier, accessibilité et logistique, ascenseur, nombre d'étages, quantités de mobiliers à placer au recyclage ou à mettre en benne, coactivité ou non le jour du chantier, etc.
- Prise de photo fortement conseillée en accord avec le client.
- Avertir le client sur le potentiel de réutilisation et que certains mobiliers qui n'auront pas trouvé de seconde vie pourront être recyclés avec Valdelia.

Des bennes pour recyclage matière seront-elles à prévoir en parallèle ?

- Attention à bien prendre en compte l'ensemble des flux si certains sont hors filière Valdelia.

2 - Estimation du volume à évacuer

- Grace au diagnostic effectué lors de la visite : estimation du volume mobilier avec l'abaque VALDELIA ([VIA LEO = calcul automatique](#))

D'après le volume calculé, estimation :

- Du nombre camions (interne, location à la journée + essence, etc.)
- Du nombre de tournées et de jours (heures)
- Du nombre de salariés à mobiliser
- Ajout d'une « marge » d'erreur.

3 - Estimation des coûts

Le tarif se calcule par rapport :

- Aux moyens logistiques (camions, location, matériel complémentaire, etc.)
- Au nombre de jours de travail par salarié (Une journée = 7h)
- A l'effectif mobilisé.

Le « conseil Valtri » : la règle du 2/4/6. Le nombre de salariés à mobiliser pour effectuer des prestations de manutention a tout intérêt à rester un chiffre pair pour la manutention de mobilier ou la mise en benne des DEA pro non réutilisables.

- Minorer/majorer le prix en fonction de votre expérience, des difficultés d'accès, de la qualité du gisement.

4 - Formalisation du devis

L'objectif de détailler le plus possible la prestation afin d'éviter les quiproquos.

- Qualification partie à réemployer/réutiliser
- Si besoin, mise en benne DEA pro
- Dates, horaires, moyens, prix et TVA, conditions de règlements, numéro d'agrément/SIRET, coordonnées précises des deux parties, nettoyage ou non compris, etc.

Quelques compléments utiles :

- Selon la qualité du gisement un devis peut être abaissé en prenant en compte le potentiel de rachat.
- **Les aléas de dernière minute** (absence de certains mobiliers inventoriés le jour du déménagement) **peuvent survenir**.
- Même si le devis revient à facturer un prix « symbolique » = la formalisation est indispensable pour encadrer l'opération de manutention.
- Le tarif horaire par salarié varie selon l'expérience, la qualité du service estimé = de 15 à 20€ HT/heure d'après les partenaires présents.
- Location camion 20m³ avec hayon sur une journée : **environ 90€/jour hors frais d'essence**.

3.3 Les moyens logistiques et outils à mobiliser

Flotte de véhicules

A minima les camions 20m³ PTAC 3,5t avec hayon sont conseillés pour démarrer une activité. Attention aux surpoids.

Autres moyens conseillés : 50m³ Hayon élévateur et barre d'accroche permettant le maintien la stabilité des mobiliers et divers arrimés.

Protection du site

Selon les conditions, le site du détenteur pro pourra être protégé à l'aide de Kaft, papier collant ou plaques Isorel, angles polystyrènes, papier kraft, adhésif de peintre, etc.

Les zones sensibles sont les murs, sols, ascenseurs, huisseries, arrêtes de porte.

Les outils utiles pour un service de qualité avec une sécurité optimale

Les moyens matériels varient en fonction de divers paramètres :

- L'importance de l'opération en volume
- Les conditions d'accès
- Le temps de réalisation imposé
- Les moyens d'investissement possibles

- Les qualifications et permis des intervenants

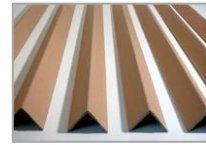
-



Chariot



Plaque ISOREL



Coin carton



Eco kraft



Carton standard



Sangles



Fly case



Caisse plastique



Carton informatique



Armoire roulante



Bull



Pochette plastique

[Source : BLB](#)

Matériel complémentaire utile :

- Gerbeurs électriques
- Transpalette
- Diabes
- Charriots élévateurs électriques
- Monte-charges



3.4 Le jour « J » : du chargement à la relation client et la coactivité

Les grandes étapes du déménagement :

- 1) Protection des mobiliers et objets volumineux concernés par la collecte.
- 2) Protection du lieu sécurisation des éléments fragiles identifiés sur le passage.
- 3) Emballage des plus petits objets.
- 4) Manutention.
- 5) Chargement et transport.

Sous la responsabilité du chauffeur, le chargement sera effectué selon les règles d'implantation sur le site d'arrivée (que faudra-t-il sortir en premier et stocker ?).

En tant que manutentionnaire, il est possible d'être mandaté par le détenteur du mobilier à collecter pour assurer en son nom la demande de benne Valdelia pour y placer les DEA Professionnels qui ne pourraient pas être réutilisés directement sur le chantier.

La demande de benne se fait [via le portail LEO](#). Votre conseiller technique régional et le service production Valdelia sont à votre écoute pour vous guider en amont sur chantier : 0 800 300 620 (gratuit).



Optimisation et organisation des chargements du camion en fonction de :

- Règles d'orientation et de manutention.
- Règles d'empilement.
- Position dans le véhicule.
- Contraintes de poids et volume (répartition de charge).



Relation client

- La relation client est primordial dans le cadre des prestations de manutention. Divers conseils peuvent être donnés :

Pour apporter une bonne réponse à la demande d'un client, on utilise la « méthode RODEO » :

- **R** : Reformuler la question
- **O** : Oser dire non. Le « non » doit porter sur l'action qui est impossible, ne pas utiliser le « je ne » ou le « votre... »
- **D** : Donner des explications au refus
- **E** : Elargir / Faire une contre-proposition
- **O** : Obtenir le « oui » du client à nouveau.

Il est important d'être clair et direct en étant factuel. Pas d'adjectif ni d'adverbe. Travailler à être souple et bienveillant en proposant d'autres pistes, alternatives, etc.

- L'image positive que l'on peut donner à notre client permet de fixer un haut niveau de satisfaction. Certaines actions peuvent jouer sur cette image :
 - Une tenue propre, EPI et uniforme
 - Ne pas prendre de pause cigarette ou déjeuner pendant la prestation et attendre d'être en dehors du lieu de l'opération
 - Utiliser des tournures de phrase courtoises
 - Parfois faire un « plus » pas forcément prévu : « Je vais le faire pour vous rendre

service. C'est exceptionnel car ce n'est pas prévu dans le devis »

- Respect des délais et horaires (attention à ne pas sous-estimer en amont). Prévenir 30 minutes avant chaque retard.

Intervention en milieu occupé

En cas de présence d'autres parties prenantes, salariés ou autres prestataires sur le chantier :

- Sécuriser la zone (balisage, utilisation ascenseur, etc.).
- Prévenir en amont (dès le début de l'intervention ou même lors de la première visite diagnostic) en cas de nuisances sonores possibles et limitation au maximum de ces nuisances.
- Ne pas pénétrer dans les locaux sans autorisation.
- Ne pas utiliser les poubelles du client.

4. Formation et Sécurité

4.1 EPI, sécurité et formation

Les EPI

Les équipements de protection individuels (EPI) sont obligatoires et indispensables dans le cadre des prestations de manutention. Ils sont fournis par l'employeur et réservés à un usage individuel.

Dans le cadre des activités de manutention, les EPI permettent de minimiser les risques d'accidents :

- Les chaussures de sécurités (chutes d'objets, perforations, glissades, etc.)
- Les gants (anti-coupure, arrêtes tranchantes, maintien des objets lourds, etc.)
- Les vêtements de travail (chemise, polo, sweat, pantalon, etc.)

Formation des équipes et protocoles internes

- Formation aux premiers secours
- Permis spéciaux (Si dépassement des 3,5t Permis C, CACES, FIMO, etc.)
- Si acquisition d'un Poids Lourds :
 - Les obligations en termes d'heures de conduite sont à respecter (9h par jour),
 - Les pauses sont obligatoires (45min minimum au bout de 4h30)
 - Des limitations de vitesse spécifiques sont en place (80 à 110 km/h selon le type de voie),
 - FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire) à partir de 21 ans pour la conduite.

Protocoles et documents internes à la structure

- Mise en place d'un « Document unique des risques liés au travail »
- Protocoles d'hygiène et sécurité, règlement intérieur, note de service avec cadre de l'utilisation des EPI
- Plan de Continuité de l'Activité par rapport à la crise sanitaire Covid 19

4.2 Gestes et postures

Une formation des collaborateurs de la structure aux « Gestes et postures » est à effectuer dans le cadre du développement d'une activité de manutention.

Réglementation formation gestes et postures

Selon la préconisation INRS ED 832 (juillet 2009), sont obligatoires en matière de formations gestes et postures :

- La formation gestes et postures « écrans de visualisation » qui concerne les salariés affectés à un poste de travail comprenant un équipement à écran.
- La formation gestes et postures « manutention manuelle » qui concerne les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles.
- La formation gestes et postures « entrepôt, magasins et parc de stockage » qui concerne le personnel d'entrepôt.

Différents organismes proposent des formations comme la [Croix Rouge Française](#), le [CENTRE DE LA FORMATION CONSEIL EN ENTREPRISE](#), ou l'[APAVE](#) par exemple mais il est possible de la réaliser en interne si certains salariés sont qualifiés.

Formation gestes et postures « manutention manuelle »

Quelques bons gestes sont à prendre en considération dans le cadre de l'activité :

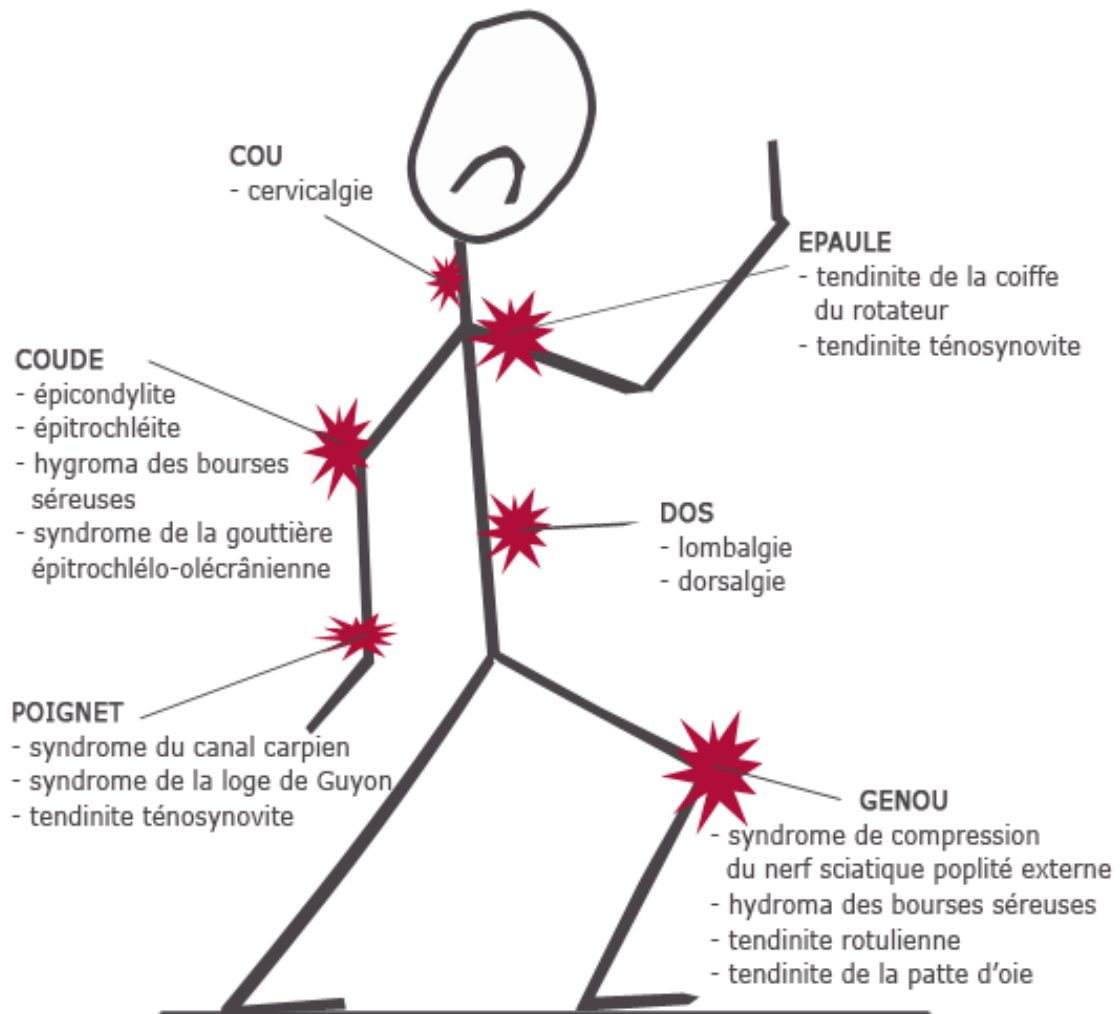
- Ne vous pliez pas en avant pour porter une charge,
- S'accroupir en maintenant le dos droit et ne pas se plier en avant,
- Les genoux doivent être pliés,
- Adopter la bonne position pour enfiler vos chaussures (ne vous baissez pas),
- Régler l'assise droite de votre siège afin de protéger votre dos,
- Essayer au maximum d'équilibrer les portages de charges.

Les TMS (Troubles Musculo Squelettiques)

Les TMS sont des maladies multifactorielles à composante professionnelle. Les sollicitations qui sont à l'origine des TMS sont biomécaniques, organisationnelles et psychosociales.

Les TMS affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs, c'est-à-dire des tissus mous. Au niveau musculaire, la principale contrainte est la force. Cette contrainte peut engendrer une

fatigue musculaire. Sur les tendons, les principales contraintes mécaniques qui s'exercent sont les forces de traction développées par le muscle lors des efforts musculaires ainsi que des frottements et des compressions contre des tissus adjacents. Il peut en résulter des inflammations du tendon (tendinite) ou du tendon et de sa gaine (téno-synovite). Pour les nerfs, la compression est la principale contrainte mécanique. La pathologie la plus répandue est le syndrome du canal carpien ». [Source ; CGT](#)



5. Réglementation

5.1 Les transports de déchets

Les DEA Professionnels sont considérés comme [des déchets non dangereux](#). Cela nécessite une déclaration auprès de la préfecture (renouvellement tous les 5 ans).

L'activité de collecte ou de transport de déchets est soumise à déclaration préalable auprès du Préfet du département où se trouve le siège social de l'entreprise ou, à défaut, le domicile du déclarant.

5.2 Stockage et installation

- Déclaration « Installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE) au titre du stockage de déchets non dangereux.

[Tout savoir sur les différentes rubriques ICPE.](#)

- Établissements Recevant du Public (ERP) : se rapprocher de la mairie de sa localité.

5.3 Association, SIAE et TVA

Les activités liées à la manutention ne doivent pas constituer la principale ressource de l'association et des structures non assujetties à la TVA.

Concernant les recettes dites lucratives, elles sont soumises à déclaration et à imposition :

- Au-delà de 61 634 € par année civile, si elles sont marginales dans le budget de l'association.
- Dès le 1^{er} euro, si elles occupent une part prépondérante des finances de l'association.

Pour une association, une activité sera considérée comme non lucrative lorsqu'elle est exercée dans des conditions différentes de celles d'une entreprise au regard des critères dits des « 4 P » (produit, public, prix, publicité).

Les exonérations fiscales et sociales

Outre l'aide au poste – principale aide directe pour permettre aux structures de l'IAE de financer leur mission sociale – et les subventions octroyées

par les collectivités (cf. infra), les structures de l'IAE peuvent également bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

	ACI	EI	AI	ETTI
Exonérations fiscales ¹³	Les ACI portés par une association loi 1901 sont exonérés de l'impôt sur les sociétés et de la TVA.	Les EI ne bénéficient pas d'exonérations fiscales.	Les AI sont exonérées de la TVA , de la taxe professionnelle et de taxe d'apprentissage et ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés.	Les ETTI ne bénéficient pas d'exonérations fiscales.
Exonérations sociales ¹⁴	Pour les salariés en insertion (embauchés en CDDI et ouvrant droit à l'aide au poste) et sur la part des rémunérations inférieure ou égale au Smic, les ACI bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales au titre : - des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès) ; - des allocations familiales ; - de la taxe sur les salaires ; - de la taxe d'apprentissage ; - des participations dues par les employeurs au titre de l'effort de construction.	Les EI ne bénéficient d'aucune exonération spécifique, elles bénéficient des exonérations de droit commun et par exemple des allègements « Fillon ».	Les AI peuvent bénéficier d'une exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales sur les rémunérations des salariés mis à disposition dans la limite de 750 heures travaillées (par an et par salarié). Elles sont également exonérées des contributions Fnal (Fonds national d'aide au logement) et versement transport.	Les ETTI ne bénéficient d'aucune exonération spécifique, elles bénéficient des exonérations de droit commun et par exemple des allègements « Fillon ».

Figure 1 - Les enjeux sociaux et économiques des structures SIAE - 2018 - AVISE DLA France Active.

[Rapport complet](#)

Selon les statuts SIEA (Entreprises d'Insertion, Ateliers Chantiers d'Insertion, Associations Intermédiaires, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion), les exonérations fiscales diffèrent. Un travail d'étude approfondissant les questions de fiscalité, facturation et activités complémentaires au réemploi et réutilisation de mobiliers professionnels sera menée en 2021 et une restitution sera proposée et ajoutée en annexe du présent document.

Annexe 1 : Sites ressources et modèles

Réglementation, formation et QSE :

- [Les obligations du collecteur et du transporteur de déchets](#) par CCI France
- [Tout sur l'ICPE Installations Classées Pour l'Environnement](#)
- [Rubrique ICPE : trouver sa préfecture départementale](#)
- [Les Etablissement Recevant du Public](#)

- [Tout comprendre des TMS Troubles Musculosquelettiques](#)
- [Prévention des risques pour la santé au travail](#)
- [Les EPI par l'INRS](#) (Institut National de Recherche et de Sécurité)
- [Mettre en place un DUER \(Document Unique\)](#)

- [La formation FIMO](#)
- [Financer sa FIMO](#)
- [Le permis C : poids lourds](#)

Faire un devis :

- [Fiche pratique sur les devis : source ministère de l'économie.](#)
- [Modèle de devis gratuit : tout savoir sur independant.io.](#)

Les métiers de la manutention :

- [Quels sont les métiers de la manutention ?](#)
- [Le métier de cariste](#)
- [Fiche métier Pôle emploi « manutention manuelle de charges »](#)